

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 25/11/2019

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
54	17	17	0

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins trois jours francs avant la présente réunion à l'ancienne Communauté de communes de Couhé, 8 rue hemmoor à Valence en Poitou pour une réunion ordinaire du comité syndical. Le Président avait convoqué le comité syndical le trois décembre de l'an deux mil dix-neuf avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : BELLIN Philippe – BERNARD Patrick – CHAPLAIN Christian – COMPAGNON Jean-Pierre – DILLOT Jean-François – GRIMAUD James – LABELLE Alain – LATU Roland – MAGNAN James – MAGNY Fabienne – OLIVET Jacky – PEGUIN Francis – PIN Olivier – POIRIER Fredy – ROUSSEL Pascal – ROYER Christian – TERRANOVA Jean-Luc

Etaient excusés : BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BIBAUD André – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – GIRARDEAU Jules – JEAN Gisèle – RENGEARD Jean-François – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

Etaient absents : BELLINI Bruno – BERTHOMME Marie-Annick – BERTRAND Claude – BOCK François – BOIRON William – BOUCHER Marc – BOUFFARD Patrick – BOURRIAUX Jean-Louis – CHARGELEGUE Jérôme – CHOISY Jean-Michel – COLLOBER Sarah – JESBERGER Gilles – LACOMBE Claudy – LAMBERT Claude – MARTIN Jean-Louis – MOUSSERION Martine – PAPIN André – PENY Marcel – POUTHIER Alain – QUESNE Gilbert – QUINTARD Jacky – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – SARDET Gérard – SAVY Benoit – SICAULT Ludovic – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – MIRLYAZ Manuel

Délibération n°159_091219

Décision modificative n°2

Le Président explique que les travaux de restauration inscrits en investissement sont financés par le syndicat à environ 20%. D'un point de vue comptable, il faut amortir les 20%.

Il propose au comité syndical d'amortir sur cinq ans. La décision modificative suivante correspond à une régularisation d'amortissement de 2018 et 2019 à la demande du Trésorier.

Calcul : travaux sur la Clouère 6 638.88 € ; amortissement sur 5 ans = 1 327.77 €/an ; 2018 et 2019 = 2 655.54 €

SOUS-PRÉFECTURE
24 DEC. 2019
MONTMORILLON

Investissement dépenses :

Chapitre 21

Compte 2158 Autres installations : + 2 655.54 €

Investissement recettes :

Chapitre 040

Compte 2804422 Bâtiments et installations : + 2 655.54 €

Fonctionnement dépenses :

Chapitre 042

Compte 6811 Dotations aux amortissements : + 2 655.54 €

Chapitre 011

Compte 6068 Autres matières et fournitures : - 2 655.54 €

Le Président ajoute que les comptes s'équilibrent en investissement et fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndicale vote pour :

- la décision modificative n°2 et donne pouvoir au Président d'exécuter la décision modificative.
- les investissements au compte 204 sont amortissables sur cinq ans.

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Valence en Poitou, le 16/12/2019
Le Président,
Philippe Bellin

SOUS-PRÉFECTURE
24 DEC. 2019
MONTMORILLON



SOUS-PRÉFECTURE
24 DEC. 2019
MONTMORILLON